



## Annexe 1\_AGO ALDA du 26 décembre 2023

### Rapport moral du Président - Exercice 2022/2023 - Résolution 1

Mesdames, Messieurs,

La communication du rapport moral annuel est l'occasion de rendre compte aux membres de l'ALDA de la gestion financière de l'association et d'évoquer les sujets d'importance pour la communauté avoriazienne.

Pour rappel, la clôture de notre exercice comptable intervient chaque année au 30 septembre et le bilan financier inclus à ce rapport porte par conséquent sur l'exercice se déroulant du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023 fondé sur une cotisation de fonctionnement de 5,10 €/m<sup>2</sup> votée par notre assemblée générale du 26 juillet 2022.

#### I. Clôture des comptes - Exercice 2022-2023

##### a) Recettes

La somme des recettes est conforme aux montants qui avaient été budgétés hormis sur trois postes :

- **Commune, refacturation prestation espaces verts** : un léger déficit entre la recette réelle et le devis émis sachant la météorologie de l'été 2022 a engendré moins de tontes qu'escomptée, donc moins de dépenses sur ce poste.
- **Produits divers** : une recette globale de clôture de 19 553 € est constatée alors que 10 000 € avaient été budgétés : cette différence s'explique essentiellement par une recette générée par l'exploitation de la bagagerie de l'accueil station qui a été louée à de nombreuses reprises à un tour opérateur néerlandais et au versement d'un remboursement d'assurance induit par la déclaration d'un sinistre (véhicule accidenté).
- **Redevance m<sup>2</sup>** : 109 874 € ont été facturés au titre de cette redevance portant sur les programmes d'extension de l'existant et constructions nouvelles conformément à la résolution de l'assemblée générale extraordinaire de l'ALDA du 26 décembre 2013. L'option retenue depuis 2022 consiste à ne pas anticiper cette redevance car les projets de construction peuvent être abandonnés ou reportés. La ligne du budget 2022-2023 prévisionnel était donc à zéro.

##### b) Dépenses

- **Electricité**

Le poste électricité regroupe la consommation du local technique de l'ALDA ainsi que celle des matériels actifs de notre tête de réseau assurant la télédistribution et la diffusion du signal internet à nos membres. Budgété à 11 000 €, la situation de clôture présente une dépense de 23 374 €. Il est utile de rappeler que l'augmentation des coûts de l'énergie sur la période d'exploitation concernée ne pouvait être prévue au moment de la construction du budget 2022-2023.

- **Logement du personnel**

Le poste du logement du personnel représente une part substantielle de notre budget de fonctionnement. Budgété à 109 000 €, ce poste atterrit à 127 000 € à la clôture.

Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- La difficulté à trouver des solutions de logement en saison hivernale et des loyers et charges locatives en progression constante.
- Bien que les loyers estivaux demeurent plus abordables, l'ALDA a été contrainte de recourir à plus de locations lors de l'été 2023 que l'année précédente afin d'assurer le logement de ses équipes accueil et espaces verts, la constitution de ces dernières n'ayant pas permis de recruter localement.

C'est afin de mieux anticiper la conduite de l'exercice 2023-2024 que ce poste a été réévalué à 120 000 € à l'occasion du vote du budget à venir.

Comme pour beaucoup de destinations touristiques tributaires d'une activité saisonnière, cette carence chronique en logements de fonction dédiés à l'hébergement du personnel affecte bon nombre de professionnels. Les instances successives de la Commune de Morzine-Avoriaz sont régulièrement sollicitées afin que des solutions d'hébergement puissent être proposées comme dans d'autres municipalités à des tarifs plus attractifs et à un niveau qualitatif permettant de faciliter les recrutements. Nous demeurons sans nouvelle du programme qui semblait être initié par le conseil municipal actuel.

- **Entretien du matériel**

Budgété à 10 000 €, ce poste clôture à 22 661 €. Ce dépassement s'explique essentiellement par la réparation d'un véhicule accidenté pour un montant de 3 834 € (compensé par une indemnisation de l'assurance venant couvrir ce sinistre) et par une grosse réparation à effectuer sur l'une des motoneiges de l'association pour un montant de 4 943 €.

- **Honoraires juridiques**

Ce poste budgété à 25 000 € affiche un total de dépenses à la clôture de 64 872 €. Je vous rappelle que l'ALDA a été contrainte de défendre ses intérêts dans le cadre des diverses procédures juridiques intentées à son encontre.

Le Syndicat du 22 août 2022 avait validé à l'unanimité l'engagement de débours supplémentaires (jusqu'à concurrence de 120 000 €) permettant au Président de mettre en œuvre la défense nécessaire en ayant recours à des avocats et conseils spécialisés.

- **Charges de personnel**

Vous constaterez à l'examen des données comptables que ce poste avait fait l'objet d'un dépassement de 46 000 € au titre de l'exercice 2021-2022. Un réajustement au titre l'exercice 2022-2023 s'avérait nécessaire et sa prise en compte a permis de respecter l'enveloppe allouée avec un petit dépassement de 6 000 € (654 400 € budgétés et clôture à 660 225 €).

#### c) **Divers**

La ligne amortissements est clôturée à 126 628 € (contre 141 000 € budgétés) : Cette différence provient de :

- Le nouveau décalage pris dans la mise en œuvre du projet de géolocalisation de la flotte de transports dont l'amortissement ne sera pas imputé sur l'exercice 2022-2023. Je profite de ce point pour vous confirmer que le développement sera finalement opérationnel pour cet hiver et que les engins de la STA seront munis de tablettes permettant l'affectation automatique des demandes de transport collectées par l'accueil et la géolocalisation en temps réel de leurs déplacements.
- La remise en état du chemin de la combe à laquelle l'ALDA devait contribuer (Cf. AGO ALDA du 26 juillet 2022) n'a pas encore été entreprise car de nouveaux programmes de travaux risquant de le dégrader ont été amorcés ou identifiés (extensions de chalets).
- Enfin, l'acquisition du matériel de tête de réseau pour un montant de 46 000 € n'a pas été nécessaire et temporisée en raison des incertitudes juridiques qui planent sur la pérennité de la distribution de notre service fibre optique.

#### **d) Solde de l'exercice**

Le budget 2022-2023 voté en juillet 2022 présentait un solde déficitaire de 13 450 €.  
Le solde de clôture définitif est bénéficiaire de 30 726 €.

Sans la perception de redevances sur les constructions nouvelles pour un montant substantiel, le résultat de cet exercice 2022-2023 aurait largement dépassé le déficit budgété. La nouvelle indexation de notre cotisation de fonctionnement au titre de l'exercice 2023-2024, entérinée à l'occasion de la dernière assemblée générale de l'ALDA, a donc été un choix indispensable et cohérent afin d'absorber les augmentations diverses des coûts de fonctionnement générées par la forte inflation et préserver l'équilibre budgétaire de l'association.

#### **II. Urbanisme**

Le PluH adopté par le Conseil Communautaire de la CCHC en date du 13 septembre 2022 et opposable depuis le 4 novembre 2022 stipule que la consultation de l'ALDA est obligatoire pour tout projet d'aménagement sur l'emprise du lotissement et même plus largement, dans le périmètre de protection d'Avoriaz L-151-19 inclus à ce même règlement.

Ainsi, à fin novembre 2023, 39 projets ou avant-projets ont fait l'objet d'un examen par notre commission urbanisme et force est de constater que l'ALDA joue un rôle essentiel pour s'assurer de la préservation des fondamentaux de notre station. Ce suivi est assuré par une commission composée de sept membres bénévoles que je tiens à vivement remercier pour leur implication et le temps consacré.

Comme je vous l'indiquais dans l'édito de l'Avoriazien de cet été, l'ALDA a alerté la Mairie à plusieurs reprises sur les conséquences dévastatrices pour l'esthétique d'Avoriaz que risque de provoquer la réglementation nationale conduisant à interdire désormais l'utilisation du bois lors des rénovations de façades des Immeubles de Moyenne Hauteur. S'ensuivait au cours de l'hiver dernier, à l'initiative de nos élus, une opération d'information et de sensibilisation au plus haut niveau de l'Etat ainsi qu'auprès d'instances régionales et préfectorales.

Une nouvelle réunion a été organisée à l'initiative de l'ALDA en septembre 2023 afin de discuter de nouvelles démarches à entreprendre pour modifier le cadre légal. Cette rencontre réunissait CAUE 74 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), CCHC, Commune et certains membres de notre commission urbanisme.

Une demande de moratoire concernant la sécurité des IMH et pointant la singularité d'Avoriaz a depuis été adressée par la CCHC au Ministre de la transition écologique et de la cohésion de territoires. Elle devrait être assortie courant janvier 2024 d'une visite à Avoriaz du Président du département et du SDIS, du Président du CAUE et du préfet à l'initiative du maire de Morzine-Avoriaz. Espérons que ces nouvelles actions trouveront l'écoute nécessaire et seront rapidement suivies d'effets.

#### **III. Procédures**

Point sur les procédures passées ou encore en cours à l'encontre de l'ALDA :

- ARCEP : Le 25 juillet 2022 l'ARCEP publiait une décision imposant notamment la mise en œuvre de très coûteux travaux d'infrastructure avant juillet 2023. L'ALDA avait décidé d'initier un recours auprès du Conseil d'Etat contre cette décision. En octobre 2022, le Conseil d'Etat donnait raison en référé à l'ALDA en suspendant la décision de l'ARCEP. Il rendait ensuite un jugement définitif le 19 juin 2023 dont les conséquences sont encore à l'étude. Sachez toutefois que l'ALDA poursuit en toute légalité la distribution du service internet par le réseau fibre optique jusqu'au 19 juin 2024.
- Comme précisé l'été dernier, la procédure engagée contre l'ALDA et SUMNET au Tribunal de Commerce de Thonon les Bains pour concurrence déloyale supposée est close. Par un jugement du 22 février 2023, le Tribunal de Commerce de Thonon les Bains donnait raison à l'ALDA en se déclarant incompétent et renvoyait cette affaire au Tribunal de commerce de Lyon.

- La procédure pour concurrence déloyale supposée est actuellement en cours au Tribunal de Commerce de Lyon. Le Tribunal a demandé la mise en place d'un processus de conciliation. Nous avons déjà été convoqués à deux audiences en septembre et novembre 2023. La prochaine étape aura lieu en janvier 2024.

Nous vous tiendrons bien entendu informés de toute évolution dans ces affaires.

Parallèlement, nous restons bien évidemment en relation avec le délégataire du SYANE Altitude Infra ainsi que l'ARCEP.

#### **IV. Réseau internet / Interruption du service coaxial internet**

Les incertitudes sur l'avenir de la distribution du service internet véhiculé par l'infrastructure fibre optique de l'ALDA générées par les procédures en cours amenaient le Syndicat ALDA du 22 août 2022 à suspendre la décision d'interrompre le service coaxial internet jusqu'à nouvel ordre. Cette décision est toujours d'actualité et j'attire à nouveau votre attention sur le fait que ce service dépend de matériels informatiques obsolètes dont le service après-vente n'est plus assuré. Par conséquent, la survenance d'une panne majeure sur le cœur de réseau pourrait conduire à une interruption soudaine et définitive des connexions Internet par le câble coaxial. La diffusion du service de télévision n'est pas concernée par cette précarité.

A l'heure de la rédaction de ce rapport moral, les conditions semblent réunies pour envisager une ouverture sereine de notre domaine skiable à l'occasion de l'ouverture officielle de la station le 15 décembre. Certains d'entre vous auront peut-être même déjà été en mesure de chausser les skis lors des week-ends de préouvertures du 2 et 9 décembre en bénéficiant d'admirables conditions de neige. Il ne reste plus qu'à souhaiter que ce scénario perdure afin de nous faire profiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes cordiales et sincères salutations.

Eric DUSSART  
Président de l'ALDA

